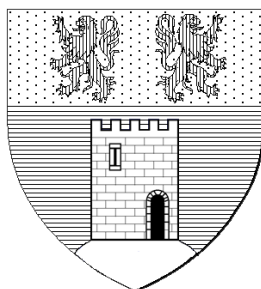


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2016

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM DE CARLO Roger, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

M. LAUGIER Robert, excusé, avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 30 en indiquant que la réunion du Conseil a été avancée en vue de la préparation technique du Budget Primitif avec Madame FREYDIER, Trésorière, le vendredi 19 février 2016 en Mairie. Il indique que Nathalie ARCHIMBAUD a été conviée aux travaux pour la mise en place du multiservice. L'ordre du jour sera adapté en fonction de son arrivée.

La présentation des vœux, bien que tardive dans le mois, a connu une bonne affluence. La question du remplacement de Christian BEAUME était au cœur des échanges suite à l'annonce par Pascal BLANC, Maire de Ballons, du souhait d'un médecin roumain diplômé de la Faculté de Médecine de Francfort de s'installer sur Séderon. Dès le lendemain, Jean MOULLET, Maire de Séderon et Président de la Communauté de Communes des Hautes Baronnies a informé le Maire qu'il venait de

Établi le : 11/03/2016

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

recevoir la candidature d'une femme médecin franco-libanaise et qu'il transmettait la demande à l'ARS. Plus aucune information n'est apparue depuis.

Dans l'affaire CARON-CAUCHOIS, le mémoire en appel a été adressé à chacun des conseillers pour observation avant transmission à Me DARNOUX qui assure la défense de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon. GROUPAMA a déjà réglé plus de 3 000 €.

Concernant l'affaire PEUZIN, lors des vœux Pierre MORARD a fait part de sa possession de divers documents et copie de l'acte de partage et de vente des biens nationaux en 1796. L'ensemble comporte un plan et a fait l'objet de la publication d'un article de recherche. Ces documents font apparaître que le partage des biens du seigneur de Lachau concernait un vaste périmètre foncier bâti et non bâti qui dépasse largement le seul château et sa cour. Il englobait de nombreux immeubles dont la Mutte, les anciennes écuries et le parc allait jusqu'à la Lozance. Il est expressément mentionné dans l'acte que la cour est commune. Cet élément est déterminant car il renverse la charge de la preuve et est de nature à infirmer le cadastre.

L'ancienne estrade a été cédée au prix de 1 000 € à un Comité des Fêtes du Lot.

Fabien BENINATI a fait passer les schémas Vigipirate et anti panique règlementaires qui seront affichés dans le bâtiment de la Mairie.

Le dossier de financement des travaux de la Tour de Riabie sur la réserve parlementaire de la Sénatrice a été transmis au Ministère de l'Intérieur (délibération n°2016-11).

Une autorisation a été donnée pour les répétitions d'une chorale le dimanche après-midi dans la salle des fêtes.

Le Comité de Programmation du Conseil Départemental se déroulera le 22 février à Mévouillon. La Commune sera représentée par Sylvie LAMBERT et Sophie AUDIBERT. Lecture est donnée de l'ordre du jour.

La ligne de trésorerie a été débloquée par le Crédit Agricole dans l'attente du remboursement de la TVA du hangar communal.

La réunion de préparation du loto a été organisée par Michèle AMIC le samedi 13 février.

Les opérations de recensement sont achevées. Marie-Laure et Sophie ont finalisé les documents à transmettre à l'INSEE. La population devrait s'établir autour des 210 habitants.

Le mariage du fils du Général MAUDUIT sera célébré à Lachau le 27 août 2016.

Roland SARLIN va se rendre sur place avec un entrepreneur pour prendre les mesures afin de faire cesser le danger d'effondrement de son écurie sise sur la Place de l'Hôtel.

Francis VITAL a sécurisé la toiture de la maison du 140 Route Nouvelle, dont des tuiles menaçaient de tomber.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et des délibérations prises suite à la dernière réunion du conseil Municipal.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 2016

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - MULTISERVICES : ÉCHANGE AVEC NATHALIE ARCHIMBAUD

Le Conseil Municipal accueille Nathalie ARCHIMBAUD. Elle indique que son absence aux vœux du 24 janvier est consécutive à des problèmes personnels en rien liés à l'organisation des vœux par la Mairie. Le Maire rappelle que les vœux comme le loto sont des moments forts au cours desquels le Conseil tient à montrer son implication. Il réaffirme la volonté du Conseil de travailler en étroite collaboration avec l'exploitante pour la réussite du multiservice.

Un point est effectué sur la finalisation de la cuisine et le multiservice. Après échange et à une large majorité il est décidé d'équiper la cuisine au gaz. Des recherches seront faites pour l'acquisition d'un piano ou d'une plaque deux feux.

3 - COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

La Commission de sécurité s'est déplacée sur la Commune pour vérifier les installations de la Mairie. Il s'agit d'une visite périodique qui intervient tous les 5 ans. La commission qui comporte des représentants de la Gendarmerie et du SDIS a été reçue par Sylvie LAMBERT. Un problème a été constaté sur l'alarme. Elle sera vérifiée. Le ramonage du poêle sera effectué. Il a été préconisé par la commission de rajouter deux extincteurs supplémentaires ainsi qu'un troisième pour le hangar.

Suite à la visite sur place, la Commission de sécurité se réunira à Nyons le mercredi 24 février à 10 H 30 à la Sous-Préfecture. Sylvie se rendra à cette réunion pour présenter les documents demandés.

La salle est agréée pour une capacité de 200 personnes.

4 - CIMETIÈRE

A l'occasion des dernières demandes de concession est apparue la nécessité de réactualiser le plan du cimetière en fonction de l'implantation définitive du columbarium. Les choix portent essentiellement sur l'aménagement du fond de la partie nouvelle du cimetière (*délibération n°2016-12*).

Sur la nature des concessions qui a fait débat en Conseil du fait d'informations contradictoires sur la possibilité de délivrance de concessions perpétuelles, le Maire s'est rapproché des services préfectoraux pour obtenir l'état précis de la législation sur la durée des concessions. Il ressort d'un échange avec Madame SIGNORET de la Préfecture que l'article L 2223-14 du CGCT précise que « *les communes peuvent sans toutefois être tenues d'instituer les catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières des concessions temporaires pour 15 ans au plus, des concessions trentenaires, des concessions cinquantenaires, des concessions perpétuelles* ».

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Il en résulte que seules sont supprimées les concessions centenaires.

Dans ces conditions, une majorité se dégage en faveur du rétablissement des concessions perpétuelles sous certaines conditions à définir. Le Conseil charge la commission de travailler sur les conditions d'octroi, le tarif, conditions de transformation des concessions trentenaires. Suite au décès de Daniel BERNARD la commission n'est plus composée que de Sylvie LAMBERT et Philippe AMIC. Elle sera donc élargie aux conseillers qui le souhaitent et les propositions reviendront devant le Conseil Municipal pour examen et prise de décision définitive.

5 - SDED : SUIVI ET TABLEAU DE BORD 2015

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a effectué un suivi énergétique très approfondi de la consommation d'énergie de la commune sur cinq années de 2010 à 2014.

Monsieur DOMMANGET qui se proposait de venir le présenter étant empêché, la présentation est effectuée par le Maire. Il en ressort les principaux points suivants :

- tous les points de livraison ont été recensés et l'évolution des consommations a été examinée (analyse des factures sur 5 ans par abonnement par type d'utilisation en volume consommé et en coût). Pour chacune des grosses variations, les causes ont fait l'objet de recherches d'explications.

- l'éclairage public représente près de la moitié (47 %) de la consommation d'énergie et près de 5 000 € de dépense par an.

Ainsi la réfection complète de l'éclairage public avec la mise en œuvre d'un matériel optimisé et moins énergivore (led) permettra de réduire la facture, l'économie réalisée couvrant le financement la part communale.

6 - PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

La préparation du budget a débuté dès le mois de janvier avec les orientations budgétaires. Madame FREYDIER, Trésorière, se rendra sur place le vendredi 19 février à 13 H 00 pour le rapprochement des comptes, les restes à réaliser et l'architecture du BP. Tous les conseillers sont conviés.

Une première analyse du compte de résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de 44 362,93 € (Recettes : 215 839,66 € ; Dépenses : 171 476,73 €) et un déficit d'investissement de 146 397,51 € (Recettes : 205 538,32 € ; Dépenses : 351 935,83 €). Ce déficit est à rapprocher de l'excédent d'investissement de 2014 dû au fait qu'une grosse partie de la subvention du hangar a été versée en 2014 avant le commencement des travaux et leur facturation.

En vue de cette rencontre prochaine, Sophie a établi un tableau qui reprend les différentes lignes budgétaires de la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

Chacune de ces lignes fait l'objet d'un examen précis sur la base du comparatif du budgété 2015, du réalisé 2015 et des besoins nouveaux.

La réalisation de cet exercice permet ainsi de se rapprocher au plus juste de l'excédent prévisible de fonctionnement et de mieux calibrer ainsi les dépenses d'investissement.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

En investissement, il est décidé à l'avenir de centraliser les travaux sur bâtiments communaux en une seule opération. Les dépenses de voirie seront programmées en fonction de la dotation à intervenir.

7 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : la fusion des communes de Ribiers, Antonaves et Chateauneuf-de-Chabre est devenue une réalité sous le nouveau nom de Commune de Val Buëch-Méouge. Deux réunions sont programmées pour le BP 2016 les 7 mars et 4 avril.

École de Séderon : le moratoire pour la fermeture d'une classe devrait prendre fin à la rentrée 2017-2018. L'état des naissances sur Lachau a été transmis.

Office du Tourisme de Séderon : La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit le transfert de la compétence tourisme aux nouvelles communautés de communes. De ce fait l'Office du Tourisme de Séderon risque de devenir une « coquille vide » dès 2017. La question de la participation de la Commune de Lachau à son fonctionnement va donc se poser avant la fin de l'année.

Bâtiments Communaux : l'entreprise PAYAN de Salérans est intéressée pour la reprise du local des kinés dans l'ancienne école en cas de leur installation sur Ballons. La priorité leur sera donnée.

Drôme Provençale : La demande de cotisation au groupement est refusée, la Commune n'en tirant aucun avantage.

Stationnement du bus scolaire : le Maire donne lecture de la réponse faite à Monsieur et Madame HARROUE par le Président de la Communauté de Communes, l'implantation des emplacements relevant de la compétence communale.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Madame Annie VIOLEAU, qui a effectué récemment une randonnée pédestre sur Lachau, informe le Conseil de difficultés rencontrées lors de la traversée d'un parc. Le courrier sera transmis aux propriétaires concernés.

Concernant la participation aux frais de fonctionnement des écoles les situations sont très différentes. La Commune d'Éourres sollicite les communes dont les enfants fréquentent ses équipements pour une participation alors que la Commune de Montbrun-les-Bains accueille les enfants des communes environnantes gratuitement. La Commune de Lachau participe par convention au fonctionnement des écoles de Séderon et de Barret-sur-Méouge.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 35 en remerciant les participants.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet